



Problème salle de sport

Par Charles2765

Bonsoir , excusez-moi moi de vous déranger , j'ai souscrit à un abonnement de sport de mars 2022 à mars 2023 , hors ils ne m'ont pas fait de rappel et je n'ai malheureusement pas lu le contrat (je suis étudiant en droit des assurances, maintenant je lis tous mes contrats) .

J'ai fait opposition en juillet 2023 , et j'ai envoyé une lettre de recommandé cette semaine , étant étudiant et ayant peu de moyens , je ne veux et peux pas payer cette salle de sport qui me ruine , ils ont envoyé une lettre de huissier? , si je porte plainte , les amènes en justice , il y a t'il quelque chose dans le code civil ou le code du consommateur /commerce qui pourrait m'aider à ne rien leurs payer ? , a votre avis ai-je une chance contre eux ? , je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée ,
Charles

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'avez pas résilié en temps utile (relire le contrat), vous devrez payer jusqu'à la prochaine échéance.